



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.59
19 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 59e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 6 décembre 1990, à 15 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. MAKKAWI (Liban)
(Vice-Président)
M. de MARCO (Malte)

Politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud [34] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale
- f) Projet de résolution

Question de Palestine [23] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/45/22 et Add.1)
- b) RAPPORT DU GROUP" INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/45/43)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/45/45)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/162, A/45/539, A/45/550, A/45/637, A/45/670)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPEC ALE (A/45/815)
- f) PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.31)

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) : L'année 1990 aura été assurément pour le peuple opprimé de l'Afrique du Sud une année riche en événements historiques dont les effets lui font espérer un prochain démantèlement du système de l'apartheid et l'instauration d'une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

L'adoption unanime par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1989, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructives en Afrique australe a été perçue par les militants anti-apartheid comme une reconnaissance de leur abnégation.

La libération inconditionnelle, le 11 février 1990, de Nelson Mandela, leader de la lutte du peuple sud-africain, a été saluée par tous les peuples. Elle confirme une vérité universelle, à savoir que quelle que soit la longueur de la nuit, le jour poindra inéluctablement.

Le communiqué publié, le 4 mai 1990, à l'issue des entretiens de Groote Schuur, la Déclaration conjointe de Pretoria du 6 août dernier et l'initiative historique de l'ANC de suspendre la lutte armée suscitent un réel optimisme qui est renforcé par les récentes décisions des autorités sud-africaines de libérer progressivement les prisonniers politiques, de permettre le retour des exilés et de lever enfin l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire.

Il est incontestable qu'un processus vers le démantèlement du système de l'apartheid s'est enclenché, mais il convient de ne pas se départir de la vigilance car les piliers essentiels de l'apartheid sont toujours en place et les conséquences de la légalisation des partis politiques s'avèrent insuffisantes.

Si aujourd'hui la lutte héroïque du peuple sud-africain opprimé a conduit le Président de l'Afrique du Sud à prendre des mesures audacieuses dans la bonne direction, il serait prématuré de croire que l'hydre de l'apartheid est morte.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

La réalité des faits doit inciter à plus de circonspection : malgré les mesures déjà adoptées et les intentions proclamées à hue et à dia, on est encore loin du climat que nécessite la négociation proclamée par la Déclaration de Harare et par celle de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, nous ne pouvons qu'être préoccupés par la précipitation que mettent certains Etats à nouer des relations formelles avec le régime de l'apartheid. Cette attitude risque en effet d'entamer l'esprit de consensus que la communauté internationale a eu tant de peine à réaliser sur cette question.

Dans ce contexte, la résolution 44/244, adoptée lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid, indique que la responsabilité de cet état de choses provient de la persistance des structures de l'apartheid.

L'appel de l'Assemblée générale aux autorités sud-africaines pour qu'elles prennent d'urgence des mesures pour notamment engager le démantèlement de ces structures et pour obtenir des forces de sécurité une action impartiale, illustre, si besoin en était, une vive préoccupation de la communauté internationale.

Et que dire devant la recrudescence de la violence, ou devant le manque de mouvement constaté depuis maintenant près de deux mois, et devant l'édification de nouveaux obstacles à la liberté de l'activité politique pacifique et au retour des exilés?

Les conclusions du rapport de la Commission Harms, publié le 13 novembre 1990, ne peuvent qu'accentuer les doutes sur la sincérité des déclarations des dirigeants de l'Afrique du Sud.

C'est pourquoi la communauté internationale doit maintenir les sanctions existantes et toutes les pressions politiques aussi longtemps que des changements concrets et irréversibles ne se seront pas produits en vue de l'éradication du système de l'apartheid.

Pour sa part, la Mauritanie, qui s'est toujours tenue aux côtés des mouvements de libération et des peuples épris de paix et de justice, réaffirme son plein appui à la lutte légitime que mène le peuple sud-africain pour l'élimination totale de l'apartheid et pour l'avènement d'une Afrique du Sud libre, unie et démocratique.

A ce propos, qu'il me soit permis de saluer la mémoire du militant Zaphania Mthopeng, qui s'est éteint le 23 octobre dernier à Johannesburg. Nous présentons au peuple sud-africain et à ses camarades du PAC nos condoléances émues.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Enfin, je ne saurais terminer sans rendre un hommage mérité aux efforts inlassables du Comité spécial contre l'apartheid et de son illustre Président, l'Ambassadeur du Nigéria, S. E. Ibrahim Gambari, qui, par sa vigilance et son engagement, a su mobiliser l'opinion internationale contre les méfaits de ce système odieux et anachronique.

Que les membres de ce Comité trouvent ici l'expression de notre soutien renouvelé.

M. MAVROMMATIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : La session de cette année de l'Assemblée générale se déroule dans le contexte d'importants événements dans l'arène politique internationale. Pour citer le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation :

"La période qui s'ouvre devant nous se présente sous un double visage - celui de l'espoir mais aussi d'un dangereux mépris des règles." (A/45/1, p. 2)

La situation qui règne en Afrique du Sud en est un exemple pertinent.

A la reprise de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale en septembre, la délégation de Chypre, en exprimant sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, s'est fait l'écho des conclusions générales de ce rapport, à savoir que bien qu'un processus fût en cours vers le démantèlement de l'apartheid, grâce à des négociations et des mesures prises par l'Afrique du Sud, d'autres mesures essentielles stipulées par l'Assemblée générale dans sa déclaration en décembre dernier restaient encore à mettre en oeuvre intégralement. Celles-ci comprennent la libération de tous les prisonniers et détenus politiques, la levée de l'état d'urgence dans tout le pays, le renvoi de toutes les lois conçues pour limiter l'activité politique, le retrait des troupes des townships et l'arrêt de tous les procès politiques et de toutes les exécutions politiques.

M. Mavrommatis (Chypre)

Chypre a toujours maintenu une attitude inflexible contre l'apartheid. Je saisis cette occasion de réitérer la position bien établie de mon gouvernement selon laquelle l'apartheid sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations devrait être démantelé entièrement et sans équivoque.

Il ne peut y avoir aucun doute qu'avec la transition historique de la Namibie à l'indépendance et la libération des prisonniers politiques, notamment celle de Nelson Mandela, un pas important a été fait pour réduire les tensions en Afrique australe qui menaçaient la sécurité globale. Il est maintenant impératif que le souhait déclaré de M. De Klerk de voir le démantèlement total des politiques haïssables de l'apartheid devienne une réalité permanente. Le Gouvernement de la République de Chypre reconnaît l'importance du début des pourparlers entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress et espère qu'ils progresseront de manière positive et rapide. La récente déclaration conjointe des deux parties, tout en favorisant l'instauration d'un climat propice aux négociations, tend également à accélérer le processus politique qui doit aboutir à un règlement négocié au moyen de diverses mesures, qui comprennent notamment la libération des prisonniers politiques et la révision de la législation actuelle en matière de sécurité.

Ma délégation prend note également de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle :

"L'annonce faite par l'African National Congress de la suspension de toutes les actions armées marque aussi un progrès notable." (A/45/1, p. 5)

Ma délégation saisit cette occasion de louer une fois de plus l'esprit de conciliation et le désir de paix dont a fait preuve le Vice-Président de l'ANC, M. Nelson Mandela, et les dirigeants noirs qui, malgré leurs expériences amères de l'injustice et de l'oppression, se sont engagés envers un processus pacifique visant à éliminer tous les vestiges du système de l'apartheid et de le remplacer par une société démocratique et non raciale.

Tout en reconnaissant la voie sur laquelle l'on s'est engagé, et ma délégation espère sincèrement que ce sera un processus irréversible, l'on ne peut s'empêcher de souligner les difficultés qui restent, ainsi que les dangers imprévus qui menacent à tous les stades de l'évolution, renforçant ainsi la nécessité impérieuse d'être inflexible devant la détermination exprimée. Le Secrétaire général l'a reconnu lorsqu'il a déclaré dans son rapport déjà mentionné plus haut selon lequel :

M. Mavrommatis (Chypre)

"Le processus politique qui devrait aboutir au démantèlement du régime d'apartheid n'en est encore qu'à ses débuts, et des difficultés subsistent du fait du maintien des structures propres à l'apartheid, de pratiques policières contestables et d'une législation répressive, et aussi de la persistance de la violence politique." (A/45/L, p. 5)

Celles-ci, ajoutées à la résistance aux changements qui menace dans certains milieux, nécessitent d'agir de manière responsable et décisive.

Nous sommes également préoccupés du fait que malgré les changements positifs qui se sont manifestés, ces événements prometteurs ont été éclipsés, ces dernières semaines, par une vive recrudescence de la violence. Malgré la responsabilité essentielle du Gouvernement sud-africain, dans ces circonstances, pour le maintien de l'ordre public, toutes les parties intéressées devraient jouer leur rôle pour que se termine rapidement l'escalade du cycle de la violence. Il ne fait aucun doute que ces incidents, qui prennent la face menaçante de faits journaliers, ne peuvent qu'entraver et mettre en péril le dialogue politique.

L'Afrique du Sud de l'avenir, celle qui a en son centre une démocratie non raciale où les droits de l'homme pour tous ne seront plus considérés comme un luxe mais comme la fondation même de l'existence de la société, exige la paix et l'unité permanentes. Une paix précaire serait chargée de dangers. Il est impératif d'établir d'autres mesures susceptibles d'instaurer la confiance si nous voulons aboutir à l'objectif d'une société démocratique non raciale et unie en Afrique du Sud. Nous nous félicitons de toutes les mesures adoptées par le Gouvernement de l'Afrique du Sud à cette fin, mais nous restons préoccupés du fait qu'un grand nombre de ce qu'il est convenu d'appeler les piliers de l'apartheid sont toujours en place, ce qui entrave le progrès.

Le Secrétaire général, dans sa déclaration à la reprise de la session en septembre 1990, a dit ce qui suit devant l'Assemblée générale :

"L'Organisation des Nations Unies peut dire avec une fierté légitime que le consensus international qu'exigeait la Déclaration sur l'apartheid a communiqué un élan au processus de changement qui a commencé en Afrique du Sud. C'est un consensus qui a uni l'Assemblée. C'est un consensus qui doit être maintenu. C'est un consensus qui doit unir l'Afrique du Sud."

(A/44/PV.97, p. 12)

M. LEGWAILA (F tswana) (interprétation de l'anglais) : Lorsque l'Assemblée générale, à sa session extraordinaire sur l'apartheid, a adopté la

M. Legwaila (Botswana)

Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices sur l'Afrique australe en décembre de l'année dernière, l'Afrique du Sud, à bien des égards, se trouvait très éloignée de là où elle se trouve aujourd'hui. M. Nelson Mandela et ses codétenus, condamnés comme lui à perpétuité, languissaient en prison. Ils sont libres à présent. L'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress (PAC) et d'autres organisations politiques étaient interdits. Ils sont maintenant libres d'agir légalement. Le siège de l'ANC se trouvait à Lusaka, en Zambie. Il est maintenant à Johannesburg, en Afrique du Sud. La lutte armée suivait son cours et, lentement mais sûrement remportait des succès, grâce aux effets conjugués et corrosifs des sanctions économiques et autres mesures punitives imposées contre l'Afrique du Sud. L'ANC a suspendu la lutte armée. Il y avait un état d'urgence à l'échelle de tout le pays en vertu duquel les brutalités de l'apartheid s'étaient intensifiées. L'état d'urgence a été levé en totalité. En bref, l'Afrique du Sud de décembre 1989 se distingue sensiblement de l'Afrique du Sud de décembre 1990.

Voilà des faits nouveaux et encourageants dont l'importance au regard de la lutte pour la libération en Afrique du Sud doit être reconnue et saluée. L'apartheid n'a pas encore été éliminé, mais il y a des indications qui prouvent qu'il est lentement mais sûrement en train de disparaître. Le discours que le Président De Klerk a prononcé au mois de février et la vague d'activisme politique sans retenue qu'il a libérée en Afrique du Sud; l'épanouissement d'une culture naissante de pluralisme politique qu'il a engendrée; les qualités d'homme d'Etat dont le Président sud-africain et le Président adjoint de l'ANC ont fait preuve dans le cadre de leur entreprise conjointe visant à ouvrir la voie au commencement des négociations; la publication périodique des comptes rendus apportant les bonnes nouvelles du progrès; et le flot ininterrompu d'exilés qui reviennent en Afrique du Sud, ne serait-ce que pour une brève visite, sous les lumières éblouissantes des caméras de télévision, tous ces événements ont créé une image crédible d'une Afrique du Sud en pleine mutation.

Mais la seule image d'une Afrique du Sud en proie aux changements ne suffit pas pour augurer du changement véritable que nous cherchons tous et que nous avons toujours recherché en Afrique du Sud. L'image doit être soutenue et propulsée par un engagement clair et sans équivoque envers un changement fondamental de la part de tous les intéressés, engagement qui doit se traduire par des actions concrètes et non par de belles paroles visionnaires.

M. Legwaila (Botswana)

La phase, soigneusement orchestrée, des comptes rendus annonçant les progrès "à petits pas" réalisés dans le cadre des entretiens sur les négociations doit faire place à la preuve manifeste, de la part de Pretoria, qu'il entend sérieusement négocier avec M. Mandela et ses collaborateurs. C'est au fond et non aux aspects superficiels des structures de l'apartheid qu'il faut s'attaquer avec toute l'urgence et toute la hardiesse que la question exige.

Il nous semble parfois - assez souvent à vrai dire - que, au lieu de s'attacher uniquement à faire disparaître les obstacles qui empêchent la tenue de négociations dignes de ce nom, le Gouvernement sud-africain a, ces derniers temps, consacré beaucoup de temps et d'énergie à mener une campagne mondiale destinée à le sortir de l'isolement. Il pense sans doute que l'image d'une Afrique du Sud en pleine mutation devrait suffire à lui valoir d'être récompensé de ses intentions de procéder à un changement, sans plus. Mais les images et les intentions ne suffisent pas. Le changement en Afrique du Sud est quelque chose que l'on doit voir se produire et non simplement imaginer. La fin de l'isolement doit être perçue et comprise comme la récompense ultime d'un changement fondamental et irréversible en Afrique du Sud et non l'inverse.

Nous devons cependant reconnaître que, pour la première fois dans l'histoire agitée de l'Afrique du Sud, il se peut que nous assistions à la gestation d'un processus qui est peut-être destiné à devenir irréversible et fondamental, moyennant des soins attentifs et la persévérance de tous. En Afrique australe, nous sommes tout à fait certains que les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud sont tout à fait disposées à oublier le passé et à s'engager aux côtés de leurs compatriotes blancs sur la voie d'un avenir de paix et de liberté. Sinon, M. Nelson Mandela ne se serait pas montré aussi disposé, si peu de temps après sa libération, à plonger dans les eaux infestées de crocodiles de la politique d'apartheid en réponse à l'invitation du Président De Klerk à parler de paix. Et c'est en toute bonne foi qu'il a plongé dans ces eaux.

Mais on doit bien comprendre qu'il faut être deux pour danser le tango. Ce n'est que si la bonne foi manifestée par M. Mandela lui est payée de retour par ses interlocuteurs du Gouvernement sud-africain que l'élan du changement pourra être maintenu et soutenu. Nous craignons qu'il faille beaucoup trop de temps au Gouvernement sud-africain pour créer les conditions propices au lancement de véritables négociations. Ce qui avait paru être un progrès rapide au cours des

M. Legwaila (Botswana)

premières semaines des entretiens sur les négociations semble avoir cédé le pas à un quasi-immobilisme dû à certains désaccords - parfois futiles - quant au nombre de prisonniers politiques à libérer. Il faut ajouter à cela la persistance absolument inexplicable de la violence dans les townships, violence devant laquelle le Gouvernement semble absolument incapable de faire quoi que ce soit.

Il doit bien exister une autre explication à cette violence que celle dont on nous rebat les oreilles, à savoir que l'ANC et l'Inkatha sont tout simplement emportés dans une danse de mort sans fin dont ils ne peuvent se dégager. Le phénomène des escadrons de la mort qui, incognito, méthodiquement et brutalement sèment la mort dans les trains et les stations de taxi donne à penser qu'il existe un complot beaucoup plus sinistre que le laisse supposer le refrain "ANC contre Inkatha".

Les autorités sud-africaines ne sont pas connues pour leur manque de vigilance et de détermination. La main qui se cache derrière les effusions de sang et le terrible chaos auxquels on assiste aujourd'hui en Afrique du Sud ne peut pas être inconnue des milieux gouvernementaux. Cette main invisible aurait pu être coupée il y a longtemps, si seulement les autorités de Pretoria avaient reconnu, comme nous-mêmes il y a longtemps, que dans une telle atmosphère il est impossible de créer les conditions propices à la tenue de négociations dignes de ce nom.

Il est donc extrêmement urgent de faire pression sur le Gouvernement sud-africain pour qu'il ouvre la voie au lancement de négociations. La communauté internationale peut beaucoup contribuer à exercer une telle pression, au lieu de couvrir littéralement le Gouvernement de louanges même lorsqu'il ne le mérite pas. Il n'y a pas de temps à perdre. Les conditions nécessaires pour permettre au peuple sud-africain de s'asseoir à la table de conférence pour négocier un dispositif constitutionnel mutuellement acceptable pour son pays doivent être créées dès maintenant si l'on ne veut pas que ceux qui s'impatientent de part et d'autre du conflit sud-africain cèdent à la tentation du désespoir et d'un retour à la violence pour amener le changement.

Il est également nécessaire que les victimes de l'apartheid comprennent que l'heure de vérité a sonné pour eux. Une occasion unique d'arracher leur pays torturé des griffes de l'apartheid par des moyens pacifiques s'offre à elles et elles ne doivent pas la laisser s'échapper. L'ANC a réagi avec sagesse et créativité à l'occasion qui s'offrait à lui de tester la bonne foi du Gouvernement

M. Legwaila (Botswana)

sud-africain. Les autres parties de l'Afrique du Sud noire doivent faire de même. Elles doivent se joindre aux négociations pour la paix et la liberté afin d'accélérer la fin de l'apartheid. C'est la raison pour laquelle le refus opposé récemment aux dirigeants extérieurs du PAC d'assister aux funérailles de leur chef, le Président Mthopeng, nous semble extrêmement préoccupant et que nous le condamnons. A ce stade critique de l'histoire tragique de l'Afrique du Sud, où le Gouvernement sud-africain devrait se montrer beaucoup plus tolérant à l'égard de ses opposants afin d'encourager l'instauration d'un climat de réconciliation, il est tout simplement regrettable que les exilés sud-africains, ceux-là mêmes qui doivent participer aux négociations, soient traités comme s'ils étaient des étrangers.

La communauté internationale doit bien faire comprendre au Gouvernement sud-africain que la seule façon de sortir du marais de l'apartheid est d'aller de l'avant. La communauté internationale doit bien lui faire comprendre que la pression exercée pour amener le changement ne saurait être relâchée tant qu'un système politique acceptable n'aura pas été mis en place, en toute sécurité, au profit du peuple sud-africain.

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Il y a un an, l'Assemblée a appuyé à l'unanimité l'historique Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. C'est la première fois que la communauté des Nations Unies tout entière s'est prononcée d'une seule voix pour condamner le système odieux de l'apartheid. La Déclaration de décembre 1989 est aussi l'expression de notre espoir commun que le Gouvernement sud-africain mette rapidement un terme à l'apartheid; c'est également un vibrant appel à la transformation de l'Afrique du Sud en une société unie, démocratique et non raciale.

M. Eliasson (Suède)

A la reprise de la session en septembre, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 44/244, réaffirmant par là même son unité d'action.

Les pays nordiques, au nom desquels je m'exprime, espèrent sincèrement que, cette année encore, il sera possible de s'inspirer de cette tradition et d'adopter une position commune par consensus. Il est important que la solidarité internationale soit constamment démontrée pour étayer le processus de négociations en cours.

Ces derniers mois, des événements positifs et importants se sont produits en Afrique du Sud. Ils ont ouvert de nouvelles perspectives sur la voie des profonds changements actuellement en cours. Le démantèlement total et pacifique du régime de l'apartheid est proche. Nous avons vu la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques. Nous avons également vu la suppression de l'interdit concernant les organisations politiques, la levée de l'état d'urgence, les accords permettant la libération de tous les prisonniers politiques et le retour des exilés. Ce sont là des mesures importantes dans le processus menant aux négociations relatives à l'avenir politique de l'Afrique du Sud. Il faut ajouter à ces facteurs la décision de l'ANC de suspendre sa lutte armée et de s'engager sur la voie de négociations pacifiques.

Le Gouvernement sud-africain, pour sa part, s'est engagé à abolir l'apartheid et à entamer des négociations pour l'élaboration d'une nouvelle constitution. Une des lois-piliers du régime d'apartheid - celle appelée Separate Amenities Act - n'est plus en vigueur. Le Gouvernement s'est également engagé à abroger des lois qualifiées de Land Acts et Group Areas Act lors de sa prochaine session parlementaire.

Ce sont là des événements positifs. Cependant, nous ne devons pas sous-estimer les difficultés à surmonter. Beaucoup reste à faire avant l'abolition totale de l'apartheid. Aujourd'hui, les éléments fondamentaux de l'apartheid sont toujours en place. Les lois et pratiques discriminatoires et répressives continuent de peser lourdement sur la majorité noire en Afrique du Sud. Un certain nombre de procès politiques sont en cours et des prisonniers politiques sont encore derrière les barreaux.

La violence récurrente, notamment au Natal et dans les townships de l'agglomération de Johannesburg, a encore ajouté aux souffrances et à l'instabilité en Afrique du Sud. Cette situation pourrait freiner le processus de négociations

M. Eliasson (Suède)

lui-même. Les pays nordiques appellent toutes les parties à briser le cycle de la violence, à stabiliser la situation et à surmonter leurs divergences grâce au dialogue. Il appartient au Gouvernement sud-africain de mettre un terme, de façon impartiale, à cette situation.

Conjointement au processus politique en cours, le Gouvernement de l'Afrique du Sud devrait adopter de toute urgence des mesures pour redresser les énormes inégalités sociales et économiques qui existent en raison des réglementations de l'apartheid. Si ces disparités ne sont pas rapidement prises en compte au plus haut niveau, elles pourraient, en fait, entraver le processus politique actuel.

Il est évident que la route à parcourir est encore longue et pénible avant que tous les Sud-Africains puissent vivre conformément aux principes consacrés dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les pays nordiques continueront de suivre de très près l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous continuerons de favoriser le dialogue et le processus démocratique. Nous sommes convaincus que les mesures positives adoptées jusqu'à présent par le Gouvernement d'Afrique du Sud sont le fruit de pressions internes et externes. C'est pourquoi il est important, à nos yeux, de maintenir la pression internationale pour que des changements pacifiques interviennent en Afrique du Sud.

La politique des pays nordiques en ce qui concerne l'Afrique du Sud reste fondée sur les éléments centraux du Programme d'action nordique de 1988. Nous maintiendrons la pression, y compris les sanctions économiques, jusqu'à ce qu'existent des preuves manifestes de changements approfondis et irréversibles en Afrique du Sud.

Pour terminer, je tiens à dire que, lorsqu'il s'agit de l'apartheid, les demi-mesures, les compromis sont inacceptables. L'Afrique du Sud doit se libérer de ce fardeau. Tous ses habitants ne doivent plus connaître la violence, la souffrance, la peur et la dégradation humaine imposées par la politique d'apartheid.

Selon le dramaturge américain Arthur Miller, cité dans le New York Times de ce jour, l'apartheid, fondamentalement, est une question de déni. Je pense que cela est tout à fait vrai. L'apartheid est, en fait, un déni monumental de la dignité humaine.

Il nous appartient de rechercher ensemble l'édification d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Nous devons tous aider le peuple d'Afrique du Sud dans cette tâche. N'oublions jamais que les adversaires actifs de

M. Eliasson (Suède)

l'apartheid sont les défenseurs des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. C'est là une cause noble et vitale qui nous concerne tous.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont, depuis longtemps, convaincus que l'apartheid doit être démantelé et que l'injustice en Afrique du Sud ne peut être redressée que par l'instauration d'un régime de démocratie véritable et non raciale. C'est pourquoi le débat qui se déroule actuellement ici sur l'apartheid est extrêmement important. Je voudrais, dès l'abord, dire que les Etats-Unis restent fermement décidés à étudier tous les moyens appropriés pour mettre fin le plus rapidement possible à l'apartheid.

Je commencerai par rappeler différents points considérés comme essentiels par les Etats-Unis lorsqu'il s'agit de débattre de l'apartheid. Le premier est qu'un encourageant processus de changements pacifiques et de négociations a vu le jour en Afrique du Sud au cours de l'année écoulée. Il continue de progresser remarquablement. Des prisonniers politiques ont été libérés; des organisations politiques interdites depuis des années ont été de nouveau autorisées à mener des activités pacifiques; la plupart des contraintes qui frappaient les médias ont été éliminées et l'état d'urgence a été levé à travers toute l'Afrique du Sud. Une procédure a été engagée pour abroger les piliers législatifs de l'apartheid tels que la loi appelée Separate Amenities Act, et des mesures sont envisagées en ce qui concerne les lois connues sous les noms de Group Areas Act et Land Acts lors de la prochaine session du Parlement, au début de l'année prochaine.

L'élément le plus important a été le dialogue productif qui s'est instauré entre l'African National Congress de l'Afrique du Sud (ANC) et le Gouvernement et a conduit à l'accord du mois d'août dernier sur les procédures relatives à la libération de tous les prisonniers politiques et au retour des exilés. Cet accord ouvre la voie à un commencement de négociations pour la mise en place d'un régime constitutionnel fondé sur des élections régulières et libres, le suffrage universel, l'égalité des droits et des chances. Dans une large mesure, un accord a été réalisé entre toutes les parties en Afrique du Sud sur cet objectif fondamental.

Il s'agit là de changements historiques. Après avoir rencontré le Président De Klerk à la Maison-Blanche le 24 septembre dernier et l'avoir entendu s'engager à mettre fin à l'apartheid et édifier une nouvelle Afrique du Sud, le Président Bush

M. Moore (Etats-Unis)

a affirmé la position des Etats-Unis selon laquelle l'abandon de l'apartheid au profit d'une nouvelle réalité politique est, et doit être, irréversible. L'Afrique du Sud a encore beaucoup à faire pour réaliser le rêve de son peuple et il y aura certainement encore des défis à relever et des obstacles à surmonter. Mais l'Afrique du Sud a effectué un véritable changement de cap et s'est déjà engagée dans la bonne direction. D'autres changements doivent encore intervenir, et nous devons appuyer le processus qui les rendra possibles, comme nous nous y sommes engagés.

M. Moore (Etats-Unis)

Le deuxième point que je voudrais souligner est que le changement doit intervenir dans une atmosphère pacifique. Le processus de démocratisation qui se fait jour fournit le cadre prometteur d'un changement pacifique. Nous pensons qu'il incombe à tous les groupes de s'engager dans ce processus et de tirer pleinement parti des possibilités de transition négociée vers un nouveau système qu'il offre. Tous les groupes doivent assumer la responsabilité non seulement de mettre fin à la violence mais aussi d'oeuvrer ensemble pour édifier une société et un gouvernement démocratiques et non raciaux dans la nouvelle Afrique du Sud. L'ANC a pris une décision positive en suspendant la lutte armée afin de concentrer ses énergies sur les négociations. Le Gouvernement sud-africain a également pris des mesures ces derniers mois, en réponse à des appels de l'opposition, pour rétablir l'ordre public, qui avait été ébranlé en août et en septembre par des actes de violence. Les explosions de violence tragiques survenues récemment ont clairement montré à toutes les parties en Afrique du Sud qu'il leur fallait redoubler d'efforts et s'acquitter de leurs responsabilités afin de décourager la violence qui risque de perturber le processus de changement pacifique.

La communauté internationale a joué un rôle important, en particulier au cours de l'année écoulée, pour promouvoir le processus de changement pacifique actuellement en cours. L'Organisation des Nations Unies y a contribué de façon notable. La Déclaration de consensus historique adoptée en décembre dernier à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid a tracé une nouvelle voie pour l'Organisation des Nations Unies. Au lieu de chercher à punir l'Afrique du Sud pour sa politique d'apartheid, la Déclaration appuie clairement une stratégie de négociation pour atteindre l'objectif d'une société démocratique et non raciale. La Déclaration réaffirme

"le droit de tous les peuples, y compris celui d'Afrique du Sud, de déterminer leur propre destin et de décider des institutions et du système de gouvernement grâce auxquels ils estiment, d'un commun accord, pouvoir vivre et oeuvrer ensemble à l'édification d'une société harmonieuse..." (A/RES/S-16/1, annexe, septième alinéa du préambule)

La Déclaration encourage le peuple sud-africain

"à joindre leurs efforts, dans le cadre de leur lutte légitime, pour négocier l'élimination de l'apartheid et à convenir de toutes les mesures nécessaires pour transformer leur pays en une démocratie non raciale."

(Ibid., par. 2 du dispositif)

M. Moore (Etats-Unis)

La Déclaration de décembre et son programme d'action ont été réaffirmés par la résolution de consensus adoptée en septembre dernier. L'Organisation des Nations Unies peut être fière de ces accomplissements car elle nous a encouragés à suivre une nouvelle orientation viable pour démanteler l'apartheid et nous a permis, ce faisant, de parvenir au consensus et de contribuer aux événements positifs survenus depuis lors.

Il nous appartient maintenant de suivre le rythme du changement en Afrique du Sud et de nous assurer que la position de la communauté internationale continue d'évoluer en conséquence. Un appui ferme à des progrès continus doit être maintenu, mais notre responsabilité essentielle est d'appuyer le processus de démocratisation interne.

Selon nous, il importe que les membres de la communauté internationale prennent des mesures pour reconnaître et encourager le processus de changement en cours. Les sanctions économiques de mon pays sont fondées sur le Comprehensive Anti-Apartheid Act, qui définit explicitement les mesures que l'Afrique du Sud doit prendre avant que mon gouvernement puisse envisager tout assouplissement ou toute suspension des sanctions. Ces exigences n'ont pas encore été satisfaites, mais nous espérons qu'elles pourront l'être à mesure que le processus de changement se poursuit. Nous, membres de la communauté internationale, devons suivre attentivement les événements et ne pas perdre de vue les conséquences de nos actes. Nous devons être prêts à les modifier. Parfois, les événements exigent des changements d'attitude. Notre objectif est l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une démocratie non raciale. Notre but n'est pas de persister dans l'application de mesures qui ont cessé d'être efficaces et qui pourraient favoriser la naissance d'une Afrique du Sud nouvelle en butte à une détresse économique profonde. Un tel résultat ne serait pas un résultat dont nous pourrions être fiers ou qui serait porteur d'espoir.

Les Etats-Unis entendent parvenir à un consensus sur une résolution globale sur l'apartheid. Cependant, nous ne nous joindrons pas à un consensus sur une résolution qui n'est pas constructive. A ce stade critique, l'Organisation des Nations Unies doit encourager et non pas châtier. Nous demandons instamment un consensus qui reflète la réalité politique actuelle et l'espoir en Afrique du Sud. Faisons en sorte que l'esprit de la Déclaration de décembre dernier règne encore parmi nous au moment où s'achève le débat sur l'apartheid à cette quarante-cinquième session.

M. QUEDRAOGO (Burkina Faso) : Monsieur le Président, depuis l'adoption par consensus de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid, les événements ont semblé se succéder à une bonne allure vers une amélioration relative du climat en Afrique du Sud.

La libération, le 11 février 1990, de Nelson Mandela, la légalisation de l'African National Congress (ANC), du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), du Parti communiste sud-africain et de 33 autres organisations anti-apartheid, la levée de l'état d'urgence et, ainsi que nous l'exposait hier encore le représentant de l'ANC, les discussions engagées depuis le 2 mai 1990 avec le régime de Pretoria, tout cela semblait indiquer que la voie était ouverte vers les transformations nécessaires et irréversibles.

Puis, soudain, cette éruption de violence en Afrique du Sud qui emporte par dizaines des vies humaines au moment même où des perspectives s'ouvraient, et tout cela sans que le régime d'apartheid, avec son formidable appareil de surveillance et de répression, ne puisse rien faire, quand il ne provoque pas lui-même les affrontements.

Tout cela indique bien les limites du processus entamé. Mais ce combat dure depuis le premier jour de l'institution de l'apartheid en Afrique du Sud, et c'est la constance et la justesse de ce combat qui ont engendré les développements positifs, mais insuffisants, que nous connaissons aujourd'hui. C'est donc la poursuite de ce combat qui donnera les résultats attendus du peuple d'Afrique du Sud et de la communauté internationale.

Comme vous le savez, les fondements, la structure et même les pratiques du régime d'apartheid n'ont pas changé. Ce que l'on appelle les piliers de l'apartheid : le Population Registration Act No 30 de 1950, le Native Land Act de 1913, le Development Trust and Land Act de 1936, le Group Areas Act, le Bantu Education Act, le Republic of South Africa Constitution Act No 110 de 1983, entre autres textes de loi, continuent de régir la vie en Afrique du Sud. Et c'est ainsi que 13,6 % du pays sont réservés à la majorité noire tandis que 87 % des terres sud-africaines appartiennent, en vertu de ces lois, à 5 millions de Blancs. Et toujours selon le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, dans des domaines aussi divers que l'industrie, l'éducation, la santé, on constate que 95 % de

M. Ouédraogo (Burkina Faso)

l'industrie sud-africaine appartiennent aux Blancs sud-africains, que le régime d'apartheid consacre cinq à six fois plus de ressources aux Blancs qu'aux Noirs pour leur éducation, que l'espérance de vie du Sud-Africain blanc est de 72 ans, tandis que celle du Sud-Africain noir est de 62 ans, que le taux de mortalité des nourrissons blancs sud-africains est de 9 p. 1000 tandis qu'il est de 124 p. 1000 pour les nourrissons sud-africains noirs.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Ces chiffres, nous les connaissons, et quel que soit le domaine concerné les mêmes déséquilibres apparaissent. Ces chiffres révèlent l'implacable et l'intolérable réalité de l'apartheid, qui est un phénomène total qui broie et moud la vie de personnes humaines en se fondant sur la couleur de leur peau. Cette réalité demeure et continue de broyer. Et pourtant des voix s'élèvent, ici et là, pour suggérer et même recommander la levée des sanctions économiques contre le régime d'apartheid, alors que rien n'est encore définitivement acquis. En effet, ceux-là même qui vivent cette réalité heure après heure, jour après jour, nous disent que les sanctions doivent demeurer jusqu'à ce que l'apartheid ait été totalement éliminé. Nous n'en sommes pas encore là.

La Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus, énumère les mesures nécessaires à la création d'un climat propice à des négociations entre le Gouvernement sud-africain et les authentiques représentants de la majorité opprimée.

A cet égard, le régime d'apartheid n'a toujours pas levé toutes les mesures restrictives aux activités politiques. Le régime d'apartheid n'a pas autorisé tous les exilés politiques à rentrer chez eux. Les mêmes dispositions scélérates continuent à gouverner la situation, même sans l'état d'urgence.

On constate également un nouveau type d'immigration à caractère pernicieux et dangereux quand on sait qu'un Blanc en Afrique du Sud a le droit de détenir sans permis 25 armes à son domicile. On peut se demander si ce flot nouveau d'immigrants et d'armes ne vient pas nourrir les recrutements clandestins des services de sécurité et si cette pratique ne s'assimile pas à du mercenariat.

Ce qui précède montre bien la précarité et la fragilité du processus engagé. Les pressions à l'encontre du régime d'apartheid doivent donc être maintenues, car elles ont déjà obtenu ce dont aujourd'hui nous pouvons nous féliciter.

Des hommes ont consacré toute leur vie à combattre l'apartheid et se sont éteints avant de voir l'aboutissement de leurs efforts. Je veux parler, entre autres, du Président du Pan Africanist Congress (PAC), Zephania Mothopeng, et je renouvelle au PAC les condoléances sincères et attristées du peuple du Burkina Faso à l'endroit de ses camarades et des membres de sa famille.

Le combat continue et des hommes comme le Vice-Président de l'ANC, Nelson Mandela, qui ont personnifié la lutte anti-apartheid, la poursuivent de manière déterminée avec à leurs côtés - organisés en partis et en mouvements anti-apartheid - des millions d'hommes qui revendiquent la dignité propre à l'homme.

M. Quedraogo (Burkina Faso)

Rendre justice au peuple sud-africain qui subit l'ignominie de l'apartheid dans sa chair et dans son esprit comme assurer les pays de la ligne de front que leurs sacrifices n'auront pas été vains, c'est mettre tout le poids des Nations Unies dans la balance afin que la communauté internationale agisse de concert pour l'abolition totale du système d'apartheid et pour l'avènement d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale, dans les meilleurs délais.

Aux Nations Unies, nous pouvons, en ces moments de grandes mutations et de transformations, être les instruments de la réhabilitation et de la plénitude d'une humanité qui a rendez-vous avec elle-même.

Travaillons-y!

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : A l'occasion de sa seizième session extraordinaire, il y a un an, l'Assemblée générale a parlé d'une seule voix pour condamner l'injustice persistante du système d'apartheid en Afrique du Sud, pour exiger sa complète élimination et pour réclamer la création d'une Afrique du Sud devenue un pays uni, démocratique et non racial, qui assure justice et sécurité à tous ses citoyens.

Neuf mois plus tard, en septembre dernier, nous nous sommes réunis à nouveau, mais dans un environnement complètement différent, pour dresser et examiner le bilan des progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, et pour réaffirmer notre volonté d'éradiquer totalement l'apartheid. A l'époque, nous avons noté qu'un certain nombre de faits positifs existait et qu'une possibilité réelle s'offrait enfin de procéder à un changement et au démantèlement du système d'apartheid. On avait également apprécié à leur juste valeur l'évolution encourageante de la situation et la promesse d'une nouvelle ère, qui, nous l'espérons sincèrement, se réalisera.

Mais en même temps, nous avons dit clairement que nous n'en étions qu'au début et non à la fin d'un processus, qu'il fallait se réjouir des progrès réalisés, qui, bien que considérables, ne représenteraient toutefois pas les véritables changements irréversibles que la communauté internationale attendait en Afrique du Sud, et que beaucoup restait à faire pour que tous les engagements déjà pris, comme ceux qui le seront à l'avenir, soient respectés.

A l'époque, j'avais fait connaître en détail les vues du Gouvernement australien sur les questions dont nous sommes saisis. Ces vues demeurent valables aujourd'hui.

M. Wilenski (Australie)

Le Gouvernement australien a accueilli chaleureusement les mesures prises en Afrique du Sud, et il a rendu hommage à M. De Klerk et à M. Mandela, ainsi qu'à leurs confrères, pour leur sagesse politique et leur volonté de changement. De fait, le Premier Ministre australien a récemment écrit à M. de Klerk et à M. Mandela pour les féliciter des progrès réalisés jusqu'ici.

Nous restons convaincus que le processus en cours n'en est qu'à sa première phase. Prenant la parole devant le Parlement australien le 11 octobre, le Premier Ministre australien a dit que les progrès enregistrés étaient opportuns, mais que la route était encore longue et qu'il restait encore beaucoup à faire.

Le 13 novembre, le Ministre australien des affaires étrangères a déclaré au Parlement :

"La sincérité du Président De Klerk semble ne faire aucun doute, et sa volonté de changement, comme celle de ses principaux collaborateurs, semble désormais irréversible. Mais le processus de changement vient seulement de commencer, et il est trop tôt pour être certain que le processus de changement est irréversible. A ce jour, on a essentiellement parlé de pourparlers et de l'élimination des obstacles préliminaires. Les négociations de fond n'ont pas commencé."

Comme MM. De Klerk et Mandela l'ont fait remarquer, des forces puissantes s'opposent au processus de réforme en Afrique du Sud. Nous notons aussi les effets perturbateurs que pourrait avoir une escalade de la violence.

C'est compte tenu de ces faits que le Gouvernement australien entend maintenir les mesures en vigueur pour continuer de faire pression sur le Gouvernement sud-africain afin qu'il honore ses engagements, abolisse l'apartheid et mette en place, par le biais de négociations, une Afrique du Sud nouvelle - une démocratie unie, non sexiste et non raciale.

Je voudrais citer encore une fois la déclaration faite il y a moins d'un mois par le Ministre australien des affaires étrangères :

"L'Australie n'entend pas maintenir plus qu'il n'est nécessaire les sanctions commerciales, financières et sportives, mais elle est décidée à les maintenir aussi longtemps qu'il le faudra pour faire en sorte que l'apartheid soit éliminé une fois pour toutes et pour que l'Afrique du Sud devienne enfin une authentique démocratie non raciale... Nous ne bougerons pas tant que nous n'aurons pas la preuve qu'un changement profond et irréversible s'est produit."

M. Wilenski (Australie)

Nous devons nous rappeler que le processus actuellement en cours en Afrique du Sud reste fragile. Malgré l'engagement auquel ont souscrit les principales parties intéressées, nombre de problèmes et d'obstacles demeurent. Malheureusement, nous continuons de recevoir, beaucoup trop fréquemment, des informations faisant état d'actes de violence, qui pourraient compromettre les progrès considérables réalisés jusqu'à présent. Durant les 12 derniers mois jusqu'au 30 octobre 1990, 3 038 personnes seraient mortes par suite d'actes de violence lors de manifestations politiques - près de 10 personnes par jour et trois fois plus que l'année précédente. C'est avec préoccupation et tristesse que nous avons appris ces jours derniers qu'il y avait eu une recrudescence de la violence, qui a fait des victimes dans les townships du récif. Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation présenté en septembre, déclare qu'il importe qu'on mette de toute urgence un terme à la violence, et au plus haut niveau, et met en garde contre les conséquences de la violence si on n'y mettait pas fin. Il importe que le Gouvernement sud-africain reprenne immédiatement en main les renégats de la police et des forces de sécurité qui ont participé à cette recrudescence récente de violence ou l'ont fomentée.

Nous nous félicitons de l'appel commun lancé récemment par M. De Klerk et M. Mandela pour que les deux parties fassent tout leur possible pour mettre un terme à la violence et des informations selon lesquelles M. Mandela et M. Buthelezi se rencontreraient bientôt pour discuter des problèmes soulevés par les actes incessants de violence dans les townships. Tous les efforts doivent être déployés pour mettre fin à ce massacre insensé.

Nous avons donné notre appui aux engagements souscrits par le Gouvernement sud-africain de procéder à des changements et aux progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent. Depuis notre réunion en septembre, le Separate Amenities Act a enfin été abrogé. Le Gouvernement sud-africain a aussi réaffirmé son engagement d'abroger deux autres piliers de l'apartheid - le Land Acts et le Group Areas Act - à la prochaine session parlementaire, qui commence en février. Des changements importants sont attendus aussi en ce qui concerne l'Internal Security Act.

Mais en tant que gage de sa bonne foi et de sa volonté de changement, il faut que le Gouvernement sud-africain donne suite aux engagements et accords qu'il a souscrits jusqu'à présent et les mette en oeuvre intégralement le plus rapidement possible. On est de plus en plus préoccupé par l'impasse dans laquelle semblent se trouver les discussions entre le Gouvernement et l'African National Congress

M. Wilenski (Australie)

(ANC). De plus, on est préoccupé par l'absence de progrès dans le processus de libération des prisonniers politiques et de retour des exilés, que le Gouvernement sud-africain s'est publiquement et clairement engagé à mener à bien. Un coup tragique serait porté au processus de changement pacifique si l'une des parties perdait sa foi et sa confiance dans les engagements de l'autre au cas où les engagements souscrits ne seraient pas pleinement respectés.

Malgré ces problèmes et la fragilité permanente du processus de réforme, il n'est pas trop tôt pour la communauté internationale de penser qu'elle devra continuer d'apporter son appui lorsque le processus en cours sera terminé. Dans le rapport qu'il a présenté récemment, le Secrétaire général note qu'il existe enfin une possibilité réelle de changement véritable et de démantèlement du système d'apartheid. Le rapport du Comité spécial, dont nous sommes saisis, dit la même chose. L'heure est donc venue pour la communauté internationale tout entière de commencer à anticiper et à aider à planifier en détail l'avenir dans une nouvelle Afrique du Sud débarrassée de l'apartheid.

Par le biais du Commonwealth, le Gouvernement australien commence à étudier la façon la plus utile d'apporter une assistance à l'Afrique du Sud après l'élimination de l'apartheid. Si nous voulons que les espoirs d'avenir de tous les Sud-Africains se réalisent, nous devons - tout en maintenant notre plein appui au processus actuel - commencer également à porter notre attention sur les besoins et les nécessités futurs du peuple sud-africain.

M. TRAXLER (Italie) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Notre débat se déroule à un moment crucial de l'histoire de l'Afrique du Sud. Un processus dynamique de changement politique s'est déjà amorcé dans ce pays. En ces temps d'évolution rapide, étant donné l'étendue et la complexité des questions en jeu, il importe non seulement de mesurer le chemin déjà parcouru, mais également d'avoir une vision claire du chemin à parcourir. Tout cela confère à notre débat une pertinence particulière.*

Année après année, l'Assemblée a élevé la voix pour condamner l'apartheid, un système de racisme institutionnalisé qui viole les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Point n'est besoin de souligner que la ségrégation et la

* M. Makkawi (Liban), Vice-Président, assume la présidence.

M. Traxler (Italie)

discrimination se situent aux antipodes des idéaux démocratiques auxquels tous les Etats membres de la Communauté européenne sont attachés.

L'apartheid a privé la majorité de la population sud-africaine de ses droits civils, politiques, économiques et sociaux les plus élémentaires, tels que le droit de vote, le droit de choisir librement son lieu de résidence avec sa famille, le droit de solliciter un emploi sur le lieu de son choix et, enfin, le droit de participer au processus politique qui la concerne. C'est un système qui a été maintenu par la répression et qui a engendré la haine et la violence.

La communauté européenne et ses Etats membres ont maintes fois exprimé leur rejet total de l'apartheid et des mesures répressives qui en découlent, y compris l'état d'urgence, les mesures prises contre les organisations qui s'opposent pacifiquement au système, la politique des bantoustans, et toutes les autres mesures conçues pour affaiblir la majorité noire en la divisant et en la partageant en entités artificielles.

Les Douze n'ont cessé d'exiger avec fermeté l'élimination immédiate et totale de l'apartheid par des moyens pacifiques et de soutenir que le cercle vicieux de la répression et de la violence ne pouvait être brisé que par un dialogue constructif et par la négociation.

Dans la poursuite de ces objectifs, la Communauté européenne et ses Etats membres ont adopté une politique active, fondée sur une approche à deux voies comprenant à la fois des mesures restrictives et des mesures positives. Ils ont longtemps oeuvré en faveur de changements profonds et irréversibles, et ils conjuguent les pressions et les mesures d'encouragement pour promouvoir le démantèlement de l'apartheid. Ils ont mené des actions pour aider les victimes de l'apartheid, y compris les prisonniers politiques, et ont mis en oeuvre des programmes importants aux plans communautaire et national dans les domaines humanitaire et social, de la formation et de l'éducation et de l'assistance juridique. Tous ces programmes ont été menés à bien avec l'aide d'organisations décidées à oeuvrer en faveur d'un changement démocratique pacifique en Afrique du Sud.

En même temps, les Douze ont exprimé leur conviction qu'isoler totalement l'Afrique du Sud du reste du monde aurait été néfaste et que, afin d'exercer efficacement des pressions et de recourir à la persuasion, les voies de la communication doivent rester ouvertes.

M. Traxler (Italie)

Les Douze sont très encouragés par les signes de plus en plus nombreux qui montrent que l'Afrique du Sud est arrivée au seuil d'une nouvelle ère. Trois facteurs essentiels y ont joué un rôle décisif : la détermination et la persévérance des mouvements anti-apartheid, tant en Afrique du Sud qu'à l'extérieur du pays; l'unité d'objectif de la communauté internationale, illustrée par la Déclaration contre l'apartheid adoptée par consensus en décembre dernier par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire; et enfin, une prise de conscience croissante à l'intérieur de l'Afrique du Sud, et notamment de la part du Gouvernement sud-africain, du fait qu'un pays et une société ravagés par l'apartheid sont voués à l'échec et qu'un changement radical peut seul offrir le moyen de sortir d'une situation de conflit et de marginalisation chroniques.

M. Traxler (Italie)

La conjugaison des facteurs que je viens de mentionner fait que l'on aboutit actuellement à des résultats qui auraient semblé tout à fait invraisemblables il y a seulement un an. La Communauté européenne et ses 12 Etats membres ont eu l'occasion d'exprimer, au cours du débat de septembre dernier, leur opinion sur les événements importants qui s'étaient produits, à savoir la levée de l'interdiction de certaines organisations politiques, la libération de Nelson Mandela et d'autres dirigeants du mouvement anti-apartheid, la levée quasi totale de l'état d'urgence, l'ouverture d'un dialogue politique entre l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement sud-africain, et la conclusion des accords de Pretoria prévoyant notamment la libération de prisonniers politiques, l'amnistie et le retour progressif des exilés, ainsi que l'identification et l'abrogation des lois sur la sécurité qui font obstacle à la liberté d'exercer des activités politiques.

Les Douze ont conclu à l'époque qu'il y avait un "grand espoir que le démantèlement de l'apartheid et son remplacement par une société démocratique, unie et non raciale se profilent enfin à l'horizon."

(A/44/PV.97, p. 48)

Les événements qui ont suivi et dont les Douze se sont félicités ont renforcé cette impression : l'état d'urgence a été levé dans tout le pays, le parti au pouvoir a décidé d'admettre dans ses rangs tous les Sud-Africains, le Président De Klerk a clairement affirmé son acceptation de la notion de suffrage universel et a réaffirmé l'engagement de son gouvernement d'abroger les Land Acts et le Group Areas Act lors de la prochaine session parlementaire, et plusieurs lois discriminatoires ont déjà été abrogées, notamment le Separate Amenities Act, considéré comme l'un des piliers de l'apartheid.

Pour sa part, l'African National Congress a proclamé la suspension de la lutte armée, ce qui représente une mesure importante dans le processus de négociation en vue d'une réforme constitutionnelle. L'ANC s'est en outre déclaré prêt à n'épargner aucun effort pour parvenir à instaurer une société fondée sur la démocratie, la justice et la paix.

Ce sont là des mesures qui ne sont ni symboliques ni superficielles. Il s'agit de faits nouveaux réels et importants, qui se sont produits grâce au courage et à la perspicacité des dirigeants de chaque côté qui méritent nos louanges et notre respect. En conséquence, le climat politique en Afrique du Sud a considérablement changé. Comme l'ont déclaré le Gouvernement sud-africain et

M. Traxler (Italie)

l'African National Congress dans les accords de Pretoria du mois d'août dernier, la voie est désormais ouverte à des négociations sur une nouvelle constitution. Les Douze renouvellent l'appel qu'ils ont lancé à tous les partis en Afrique du Sud pour qu'ils se joignent au processus politique et contribuent pleinement à la création d'une nouvelle société unie, démocratique et non raciale dans leur pays.

Si nous considérons ce qui se passe actuellement sous un angle réaliste, il ne fait guère de doute que les structures de l'apartheid sont réellement en train de s'effondrer. Parmi les principaux piliers du système, il y en a déjà un - le Separate Amenities Act - qui a disparu, et deux autres - les Land Acts et le Group Areas Act - qui devraient disparaître lors de la prochaine session du Parlement sud-africain. Les Douze espèrent que cela arrivera le plus tôt possible et que l'autre pilier essentiel - le Population Registration Act - sera également abrogé dans un proche avenir.

Il est tout aussi important que le peuple sud-africain oriente son esprit vers l'avenir. Que ce soit en public ou en privé, chacun reconnaît qu'un processus de transition véritable a commencé et qu'il n'y a pas d'autres options valables. Les gens regardent vers l'avenir en concentrant leur attention sur ce qui se passera après l'abolition de l'apartheid. Il s'agit tout particulièrement de la question de savoir comment on pourra corriger les grandes inégalités de la société sud-africaine, réparer les torts causés par les expropriations foncières, sortir des difficultés que le système d'apartheid laissera derrière lui et déterminer quel type de constitution démocratique conviendra le mieux à une nouvelle Afrique du Sud non raciale. Ce sont là des questions complexes, et il ne nous appartient certes pas de dicter des solutions, mais bien plutôt d'appuyer par notre assistance et notre coopération les solutions que les Sud-Africains choisiront eux-mêmes. Notre rôle est d'insister pour obtenir le démantèlement total de l'apartheid afin que le peuple sud-africain puisse choisir librement son propre avenir.

Qu'on ne s'y trompe pas : les Douze ne sont pas enclins à l'optimisme et ne sous-estiment pas l'étendue des difficultés à venir. Ils sont pleinement conscients qu'il y a beaucoup à faire. Les accords qui ont été conclus n'ont pas encore été pleinement appliqués. Les Douze insistent sur la nécessité de soutenir le rythme des efforts visant à assurer la libération des prisonniers politiques, l'immunité pour les exilés politiques et la révision de la législation en matière de sécurité, conformément au calendrier convenu entre le Gouvernement et l'ANC dans les Minutes de Pretoria.

M. Traxler (Italie)

L'achèvement de ce processus demeure une tâche immense. Non seulement, il faut entièrement supprimer le dispositif institutionnel de l'apartheid, mais il faut aussi se débarrasser de l'héritage du passé, tant matériel que psychologique. Les résistances au changement, les déséquilibres sociaux et les divisions et tensions résultant du système - héritage fâcheux de la peur et de la frustration - constituent autant de facteurs négatifs. La Communauté européenne et ses 12 Etats membres reconnaissent qu'une nouvelle Afrique du Sud de l'après-apartheid devrait être en mesure de disposer de toutes les ressources économiques - y compris l'accès au financement extérieur - nécessaires pour assurer sa prospérité future et le plein développement de toute sa population. L'Afrique du Sud est confrontée à des problèmes socio-économiques graves - notamment dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et du logement - dans un contexte de croissance démographique élevée. Ces problèmes ont été considérablement aggravés par l'apartheid, et des mesures positives seront nécessaires pour corriger les déséquilibres.

Le risque d'une résurgence de la violence ne doit jamais être perdu de vue, car elle pourrait mettre gravement en péril le processus actuel. Il appartient à toutes les parties de régler ce problème crucial. A cet égard, le Gouvernement a la responsabilité essentielle de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité de tous les citoyens. Il est de son devoir de faire en sorte que les forces de sécurité opèrent de façon impartiale et que leur conduite soit entièrement conforme aux engagements pris par le Gouvernement et réponde au besoin de rétablir un sentiment de sécurité et de confiance chez le public. Les Douze demandent à toutes les parties d'œuvrer activement pour empêcher la violence et renforcer le processus de réconciliation nationale à tous les niveaux.

Les Douze estiment qu'à ce stade important de l'histoire de l'Afrique du Sud, l'Assemblée devrait prendre en considération les faits nouveaux positifs intervenus dans le pays, et envoyer un message d'encouragement et d'espoir de nature à renforcer la confiance qu'ont les Sud-Africains dans leur avenir commun ainsi que leur détermination de parvenir à édifier une société nouvelle, fondée sur la liberté et la dignité de tous. Les Douze n'épargneront aucun effort pour faciliter la réalisation de cet objectif. La Communauté européenne et ses 12 Etats membres appellent de leurs vœux une Afrique du Sud nouvelle, libre et démocratique, exempte de discrimination raciale, qui sera en mesure de tirer parti du potentiel considérable qui existe dans le pays, dans la région de l'Afrique australe et dans toute la communauté des nations en matière de progrès économique et social.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Depuis 1948, époque où fut institutionnalisé le système d'apartheid en Afrique du Sud, les politiques racistes du régime sud-africain ont été attentivement étudiées aux Nations Unies. A travers le Comité spécial contre l'apartheid, créé en 1962, les Nations Unies ont accordé une attention particulière aux politiques d'apartheid de l'Afrique du Sud. La question a été régulièrement inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de nombreuses résolutions, exprimant la condamnation totale du pernicieux système d'apartheid, ont été présentées, adoptées et réaffirmées par l'ensemble de la communauté internationale.

L'adoption par consensus, le 14 décembre 1989, de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe constitue la preuve la plus récente de la volonté internationale d'éliminer l'apartheid. Aujourd'hui, plus que jamais, le monde veut que soient éliminés la violence et le racisme. En vérité, comme le souligne la déclaration de l'année dernière,

"... il n'y aura ni paix durable ni stabilité en Afrique australe tant que le système d'apartheid ne sera pas éliminé et que l'Afrique du Sud ne sera pas un pays uni, démocratique et non racial." (Résolution S-16/L, cinquième alinéa du préambule)

Les faits nouveaux qui se sont récemment produits en Afrique du Sud renforcent l'espoir qu'il sera possible de démanteler pacifiquement le système d'apartheid. Cependant, l'Afrique du Sud n'est pas encore près d'être débarrassée de l'apartheid. Le Gouvernement sud-africain doit prendre une série de mesures pour créer un climat favorable aux négociations. Il doit libérer tous les prisonniers politiques sans condition et s'abstenir de leur imposer des restrictions quelles qu'elles soient; lever les interdictions et les restrictions frappant tous les individus et groupes politiques anti-apartheid; retirer toutes ses troupes des townships; mettre fin à l'état d'urgence et abroger toute la législation, comme par exemple l'Internal Security Act, visant à limiter les activités politiques et cesser tous les procès et toutes les exécutions politiques.

Un certain nombre de faits nouveaux positifs - notamment la levée de l'interdiction frappant les organisations politiques d'opposition, la libération de quelques prisonniers politiques, dont M. Nelson Mandela, et les pourparlers engagés avec l'African National Congress (ANC) - ont contribué à éliminer certains des

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

obstacles aux négociations. Il faut reconnaître que des événements positifs ont eu lieu en Afrique du Sud et s'en féliciter, mais il faut également comprendre que tant que tous les instruments de l'apartheid n'auront pas été abolis et que les droits de l'homme fondamentaux et les droits nationaux de tous les Sud-Africains, quelque soit leur couleur ou leur race, n'auront pas été reconnus et appliqués, les sanctions internationales contre l'Afrique du Sud devront être maintenues.

La brutalité permanente dont font preuve les forces de sécurité du régime de Pretoria contre la majorité noire en Afrique du Sud est un obstacle important au rétablissement efficace par les organisations précédemment interdites de leurs structures, et entrave la mise en route d'un débat démocratique et de négociations concernant une future constitution.

La brutalité et la violence sévissent encore largement en Afrique du Sud. Les militants anti-apartheid continuent d'être arrêtés et emprisonnés; beaucoup d'entre eux meurent en détention, ou entre les mains de la police. Tant que persisteront ces manifestations de violence et d'insécurité, les groupes et les associations anti-apartheid seront dans l'incapacité de reconstruire des structures efficaces en vue de créer une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

En dépit de la résolution de consensus 44/244 de l'Assemblée générale et de la levée, en septembre, de l'état d'urgence au Natal, les autorités sud-africaines n'ont pris aucune mesure significative. Le régime sud-africain devrait comprendre que la poursuite de la violence et les assassinats commis par les forces de police sont inacceptables et entièrement contraires à la tendance vers l'abolition des barrières raciales et la création d'une Afrique du Sud unie et démocratique.

M. Nelson Mandela nous a avertis :

"Si le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'adopte pas de mesures contre la violence, l'ensemble de l'Afrique du Sud sera noyé dans le sang."

L'application de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire est d'une importance particulière dans le processus visant à mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud. La Déclaration précise que les sanctions contre ce régime doivent être maintenues en tant qu'élément essentiel de la politique suivie et que leur application doit être surveillée de près.

Pour contribuer à l'élimination de la politique inhumaine d'apartheid, la République islamique d'Iran a régulièrement parrainé les résolutions de l'Assemblée générale contre les politiques racistes de l'Afrique du Sud. En étroite

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

coopération avec le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, mon pays s'efforce de renforcer l'application de l'interdiction de la vente et de la livraison de pétrole et autres produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Pour garantir la pleine application de ce boycottage, la République islamique d'Iran oblige ceux qui achètent son pétrole à présenter des certificats de déchargement. En outre, l'Assemblée consultative islamique a ratifié la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Elle en a présenté les instruments d'adhésion au Secrétaire général des Nations Unies le 12 janvier 1988.

Le Comité spécial contre l'apartheid, dans son dernier rapport, mentionne le fait qu'en violation des résolutions des Nations Unies contre la politique d'apartheid et les activités militaires connexes - je renvoie les représentants à la résolution 44/27 F de l'Assemblée générale et aux documents A/45/681 et A/45/682, qui condamnent la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud -, il existe une large collaboration entre ces deux régimes racistes, particulièrement dans les domaines militaire et nucléaire. Il est clair qu'une telle collaboration constitue une forte entrave à l'élimination de l'apartheid. Une indifférence flagrante à l'égard de cette question représente un obstacle majeur à l'élimination de l'apartheid et de ses conséquences destructrices.

La République islamique d'Iran estime que grâce à une action concertée, compte tenu du nouveau climat international, l'odieux système d'apartheid peut et doit être démantelé. La communauté internationale ne peut faire moins pour soulager les souffrances du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Comme toujours, la République islamique d'Iran est prête à oeuvrer à la réalisation de cet objectif.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale se réunit aujourd'hui pour débattre de la politique d'apartheid, que le Gouvernement sud-africain poursuit toujours. Il s'agit d'une question que l'Assemblée générale discute depuis 1946. Déjà à cette date, la communauté mondiale avait décidé de se débarrasser, et elle n'a cessé de réaffirmer sa détermination dans ce sens, de ce système immoral et illégitime tant sur le plan économique que social, mais l'échec a été total.

Il est heureux que certaines forces influentes dans la minorité blanche sud-africaine se sont finalement rendu compte que la politique d'apartheid avait échoué et que l'apartheid a été non seulement une erreur mais aussi un péché qui doit être confessé et expié.

Le fait que l'insistance mise par l'Egypte à mettre un terme à la politique d'apartheid en Afrique du Sud ait rendu cet objectif hautement prioritaire n'est pas seulement dû à l'appartenance de l'Egypte à l'Afrique, mais aussi à sa conviction que les exigences et les droits de la population sud-africaine étaient justes et à sa volonté de voir cette population à même de gouverner son propre pays et d'apporter sa pleine contribution à son développement économique et social.

Il est grand temps que l'expression "politiques d'apartheid" disparaisse du vocabulaire politique contemporain, car elle est contraire à toutes les normes et conventions internationales et représente une anomalie dans un ordre mondial qui ne peut plus tolérer de telles politiques racistes ni accepter qu'une minorité quelconque, aussi avancée technologiquement et bien appuyée internationalement soit-elle, puisse dominer une majorité par la force et la priver de son droit de participer à la construction de l'avenir de son pays.

Une évaluation objective de la situation actuelle, en comparaison de ce qu'elle était il y a seulement un an, nous permet de penser qu'il y a amélioration, même si je dois dire que le chemin menant à notre objectif est encore long et difficile.

Le monde est unanimement convaincu de la nécessité d'éradiquer le système d'apartheid au moyen d'un règlement pacifique qui aboutirait à l'établissement d'un nouvel ordre constitutionnel par lequel l'Afrique du Sud deviendrait un Etat uni, démocratique et non raciste. Cela rendrait possible la pleine participation de la population sud-africaine à la gestion sans discrimination du pays par l'octroi du suffrage universel fondé sur l'égalité, la règle de la majorité et le scrutin secret.

M. Moussa (Egypte)

L'adoption par l'Assemblée générale, le 15 décembre dernier, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a fourni la pierre angulaire de tout débat sur cette question. L'Assemblée générale a poursuivi son examen de la question en septembre dernier en observant des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et est parvenue à un consensus qui soulignait la nécessité pour l'Afrique du Sud de prendre d'autres mesures apportant les changements profonds et irréversibles mentionnés dans la Déclaration, et la nécessité pour la communauté internationale de maintenir les sanctions qui visent à obliger le régime sud-africain à abandonner la pratique de l'apartheid, ces sanctions demeurant en vigueur jusqu'à ce qu'il y ait des preuves irréfutables que des changements irréversibles sont intervenus et que le système d'apartheid a été éliminé.

Si nous nous félicitons des pourparlers entre l'African National Congress (ANC) et le Gouvernement sud-africain en vue de faciliter leurs importantes négociations, nous nous réjouissons aussi de l'initiative prise par l'ANC de suspendre la lutte armée compte tenu des circonstances actuelles.

Nous estimons qu'il importe de ne pas négliger certaines mesures positives adoptées par le régime de Pretoria, car elles constituent, selon nous, un pas dans la bonne direction. Elles ont en fait abouti à l'ouverture des négociations. La levée de l'interdiction des mouvements nationalistes, la libération de certains détenus politiques, dont principalement Nelson Mandela, la suspension de quelques lois discriminatoires et la levée de l'état d'urgence sont quelques-unes des mesures les plus importantes adoptées.

Cependant, une évaluation objective de la situation actuelle tend à teinter notre optimisme de prudence. Les principaux piliers et la philosophie même de l'apartheid sont toujours en place. Tous les détenus politiques n'ont pas été libérés, le Internal Security Act est toujours en vigueur, les exilés ne sont pas retournés dans leur pays et les pourparlers sur les négociations n'ont pas encore abouti à des négociations sérieuses sur les moyens de démanteler l'apartheid.

Nous nous rendons compte que les principes et la pratique de l'apartheid pendant de nombreuses décennies se sont traduits en un mode de vie dans certains milieux et que leur élimination pacifique et définitive peut prendre du temps. Cependant, l'élan imprimé au début de cette année devrait se poursuivre à un rythme beaucoup plus soutenu. A cet égard, l'Egypte prie instamment la communauté

M. Moussa (Egypte)

internationale de ne pas relâcher les mesures actuelles jusqu'à ce que les changements profonds et irréversibles auxquels nous aspirons soient devenus une réalité.

Nous envisageons l'avenir avec un optimisme prudent. Nous n'aurions pas pu le faire il y a un an. Nous espérons que les semaines et les mois prochains amèneront des changements constitutionnels réellement importants qui mettront un terme au système d'apartheid et paveront la voie à une société démocratique exempte de discrimination fondée sur la couleur et la race.

Le continent africain a souffert pendant des siècles du colonialisme et de l'exploitation. Au cours des quelques dernières décennies, il a connu les souffrances supplémentaires dues à des problèmes de développement, de désertification et de sécheresse. Il est sans aucun doute illogique et inacceptable que ce continent et le monde s'approchent du troisième millénaire alors que l'Afrique est encore soumise à des pratiques de discrimination raciale.

La communauté internationale a le droit de compter sur le triomphe de la raison et de l'objectivité et de souhaiter l'apparition d'un Etat sud-africain fort dans lequel domineraient la justice et l'égalité. Ce serait le début d'une transformation positive très importante pour le continent et cela annoncerait l'émergence d'un monde exempt de discrimination et capable de mettre en œuvre les principes du respect des droits de l'homme et du développement du potentiel humain.

Le changement dans le ton et le niveau du dialogue entre certaines capitales et le Gouvernement de Pretoria ainsi que les différents degrés dans la prise de conscience du processus de changement dans le système de discrimination raciale constituent, à notre avis, un message clair sur le besoin urgent d'étayer les mesures adoptées par M. le Klerk par d'autres mesures afin d'enraciner les changements.

De plus, l'accueil impressionnant réservé à Nelson Mandela ainsi que le respect et l'appui qui lui ont été prodigués dans diverses capitales du monde sont un signal clair envoyé à Pretoria par la communauté internationale pour dire que l'époque de la répression de la majorité est terminée et qu'il est temps d'entreprendre des réformes sérieuses vers l'élaboration d'une nouvelle constitution qui ne laissera aucune place à la discrimination.

M. Moussa (Egypte)

Il ne fait aucun doute que la paix et la sécurité internes en Afrique du Sud sont des préalables indispensables à l'instauration d'une atmosphère saine et propice à des négociations constitutionnelles qui, nous l'espérons, commenceront dans quelques semaines. La communauté internationale place de grands espoirs dans le succès de ces négociations pour mettre fin définitivement à l'apartheid. C'est pourquoi nous sommes vivement préoccupés par la vague de violence qui oppose les fils d'un peuple et qui risque de prendre une tournure telle qu'elle pourrait gravement menacer le processus qui vient d'être entamé et ainsi compromettre la prochaine étape critique.

De cette tribune, l'Egypte s'associe à l'appel lancé par la communauté internationale à toutes les parties en Afrique du Sud pour qu'elles mettent fin immédiatement à la violence, tout en leur demandant de s'acquitter de leur responsabilité historique et de remplir leurs obligations à l'égard de la paix interne, de la sécurité et de l'unité nationale, et nous demandons également au Gouvernement de Pretoria de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid, présidé par l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, du Nigéria, pour ses efforts louables ces dernières années et le dévouement dont il a fait preuve dans l'accomplissement de la noble mission d'informer l'opinion publique mondiale sur les aspects inhumains de l'apartheid et leurs conséquences sur l'Afrique du Sud.

M. HAYES (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation partage pleinement les vues exprimées dans ce débat, il y a quelques minutes, par l'Ambassadeur de l'Italie au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Ce débat a lieu au moment où une transition et des changements s'opèrent en Afrique du Sud. Dans cette assemblée, nous disons, depuis de nombreuses années, que l'abolition de l'apartheid par des moyens pacifiques est un objectif tout à fait réalisable et que le démantèlement d'un système fondé sur l'oppression et l'intimidation peut être l'oeuvre commune de chaque Sud-Africain.

Il existe aujourd'hui un espoir réel que le tissu d'un pays et d'une société longtemps déchirés par l'apartheid soit réparé. Beaucoup de chemin reste encore à parcourir mais les choses vont désormais clairement dans la bonne direction.

L'Irlande a toujours condamné l'apartheid en tant que système odieux fondé sur les préjugés et la peur et nourri par la violence. Il détruit les liens au coeur d'une communauté pour les remplacer par la suspicion et la peur. Une société qui

M. Hayes (Irlande)

se maintient par la violence engendre davantage de violence et sacrifie le sens des responsabilités et la confiance mutuelle entre ses membres, valeurs essentielles à sa cohésion, voire à sa survie. Ainsi l'apartheid est non seulement un affront aux valeurs de toute société civilisée, mais il la ronge et la détruit.

Souligner une fois encore ces vérités fondamentales ne signifie pas que l'on soit indifférent aux progrès accomplis en Afrique du Sud depuis que les Nations Unies ont adopté la Déclaration sur l'apartheid il y a un an. Au contraire, la portée des acquis réalisés à ce jour se mesure par rapport à ce qui reste encore à faire. Il n'est plus possible d'ignorer et même d'oublier le fait que le peuple sud-africain doit maintenant commencer à édifier une nouvelle société fondée sur l'égalité, la confiance et la liberté à l'abri de la peur et de la violence.

Les changements qui ont caractérisé le climat politique de l'Afrique du Sud au cours de l'année écoulée sont réels et doivent beaucoup au courage et à la vision du Président De Klerk et de son gouvernement ainsi que de M. Mandela et de l'African National Congress (ANC). A la suite des accords de Pretoria en août dernier, l'état d'urgence a été levé à travers le pays et le Gouvernement s'est engagé à supprimer deux des piliers de l'apartheid - les Land Acts et le Group Areas Act - au cours de la prochaine session parlementaire. Le Separate Amenities Act a déjà été abrogé. Nous attendons avec impatience une nouvelle mesure législative essentielle : l'abrogation du Population Registration Act dans un proche avenir.

L'African National Congress a réagi avec sagesse et modération aux événements de l'année dernière. Il a annoncé la suspension de la lutte armée et fait part de sa volonté et de sa détermination de négocier un ordre constitutionnel pour une Afrique du Sud nouvelle. Il a dans une large mesure fait la preuve de son courage et de sa générosité en surmontant des années d'oppression violente et en entamant un dialogue, sans être certain que son issue serait satisfaisante. En effet, nous ne pouvons pas encore être sûrs de cette issue, bien que nous souhaitions vivement que le Gouvernement continue de faire preuve du courage et de la fermeté nécessaires.

Le dialogue politique qui s'est instauré entre le Gouvernement et l'African National Congress a ouvert la voie à de véritables négociations sur les principes d'une nouvelle constitution pour une Afrique du Sud nouvelle. La tâche qui nous

M. Hayes (Irlande)

attend est claire : l'abolition totale de l'apartheid. Des mesures doivent encore être prises pour créer pleinement l'atmosphère dans laquelle ces négociations se dérouleront. Il est essentiel d'assurer la prompte application des accords déjà réalisés sur la définition du mot "prisonnier politique" et la remise en liberté de tous les prisonniers politiques actuellement détenus et le retour d'exilés sud-africains de l'étranger. Nous comptons également sur l'abrogation prochaine des lois relatives à la sécurité, dont l'application continue entrave la libre activité politique.

Ces engagements et leur mise en oeuvre permettront la tenue de négociations de fond sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Il importe de bien comprendre - et il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet - quel doit être l'objectif final de ces négociations : un accord sur un nouvel ordre constitutionnel pour une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique.

Si la communauté internationale a réagi avec prudence jusqu'à présent, ce n'est pas sans raison. Nous sommes confrontés à une situation particulièrement difficile, qui exige une évaluation constante de l'importance des événements et de l'application des engagements contractés. Il ne s'agit pas seulement de faire la somme des événements ou des mesures mises en oeuvre. Il convient aussi d'évaluer l'atmosphère politique générale et la manière la plus adéquate de continuer à favoriser le mouvement vers notre objectif ultime.

Nous savons ce qui a déjà été accompli et reconnaissons le courage dont ont fait preuve tant le Gouvernement que l'African National Congress. Cela nous paraît être de bon augure pour de futures entreprises. En même temps, il serait préjudiciable de sous-estimer les difficultés auxquelles il faudra encore faire face dans les négociations, l'objectif n'étant pas seulement de mettre fin à l'apartheid mais d'aboutir à un accord sur une structure constitutionnelle entièrement nouvelle pour l'Afrique du Sud, fondée sur des principes généraux de justice et d'égalité pour tous ses citoyens. De l'avis de ma délégation, une approche prudente et de soutien de la part de tous les partisans d'un changement radical en Afrique du Sud est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

M. Hayes (Irlande)

Le peuple d'Afrique du Sud a hérité d'un passé plein de problèmes formidables. Nous avons déjà vu, depuis le début du processus politique, des explosions de violence terrifiantes qui ont encore alourdi le fardeau des souffrances de la population. Le caractère périodique de ces violences compromet sérieusement les perspectives d'une évolution pacifique vers une Afrique du Sud nouvelle. Le Gouvernement est responsable du maintien de l'ordre et de la protection de tous les citoyens et doit veiller à ce que les services de sécurité agissent toujours de façon totalement impartiale. Tous, en Afrique du Sud, doivent agir pour prévenir la violence et éviter les souffrances et le chaos qu'elle entraîne. C'est pourquoi nous prions instamment toutes les parties en Afrique du Sud de mettre un terme à la violence et de s'associer au processus politique.

Il reste primordial de fournir une aide humanitaire aux innocentes victimes de l'apartheid, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Afrique du Sud. L'Irlande continue d'appuyer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies. Nous soutenons également l'action menée avec efficacité par un certain nombre d'organisations non gouvernementales pour aider les victimes de l'apartheid. Nous participons aux travaux de la South African Development Co-ordination Conference. Nous considérons que la nécessité pour la communauté internationale d'aider les pays d'Afrique australe qui ont subi dans le passé l'agression sud-africaine et qui sont dans un état de dépendance économique et de privation est un défi d'une importance particulière.

Ce débat se déroule à un moment de grand espoir. Les deux parties font preuve de courage et de sens des responsabilités sur la voie qui mène à l'élimination pacifique de l'apartheid et à l'édification d'une société non raciale et démocratique. Nous prions instamment la population d'Afrique du Sud d'encourager et d'appuyer leurs efforts. Le processus en cours mérite le soutien total de la communauté internationale jusqu'à ce que l'objectif qui nous est commun à tous et auquel nous aspirons depuis si longtemps soit enfin une réalité.

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Les liens qui unissent une personne à sa patrie sont bien plus solides que toute mesure politique visant à les briser. La terre, le sol natal, constitue ce centre de gravité qui attire l'individu vers un lieu particulier.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Aucune loi, aucun texte, ne peut détruire ces liens. Chaque fois que l'on tente de priver une personne de son identité ou de briser les liens qui l'unissent à son foyer, une réaction spontanée se déclenche. Et, en Afrique du Sud, des mesures draconiennes ont été prises à l'encontre de la majorité noire. Pendant plus de 40 ans, une minorité a systématiquement assujéti la population noire majoritaire à une vie de privation et, dans certains cas, à la privation de la vie. Les liens qui unissent une personne noire à sa terre ont été occultés par des mesures et des politiques. Une majorité a été empêchée de jouir des fruits de sa terre. Un système raciste, le système d'apartheid, doit être éliminé. On ne peut pas se contenter de le modifier. Tous les attributs du régime doivent être rejetés.

Dans notre monde de changement, un monde de l'après-guerre froide, l'Afrique du Sud ne peut pas se tenir à l'écart du courant de changement. Il y a eu, sans aucun doute, des événements positifs, tels que la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'état d'urgence, la levée de l'interdiction qui frappait l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et d'autres organisations. Toutefois, d'autres piliers de l'apartheid restent intacts. Il est vrai que des accords ont été conclus visant à abroger les lois répressives, mais, comme l'a déclaré hier M. Mbeki, il reste à les appliquer.

Le rejet et l'élimination du système d'apartheid est un processus qui exige des efforts concertés et diligents. Personne n'en est plus conscient que la majorité noire d'Afrique du Sud. Ses dirigeants avancent sur la voie des négociations avec patience et obstination. Les obstacles qui se dressent devant eux ne sauraient être sous-estimés. Seuls, ils peuvent provoquer certains changements, dans un système longtemps honni par toute l'humanité. Ensemble, avec le reste de la communauté internationale, ils devraient être en mesure de changer la situation. La communauté internationale, dans sa Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a apporté une contribution historique au processus de changement qui doit aboutir à une démocratie non raciale. L'adoption de la Déclaration n'est pas un cas isolé. La communauté internationale devra maintenir par tous les moyens ses pressions sur l'Afrique du Sud. Les sanctions demeurent un élément essentiel du maintien de cette pression. Les sanctions devraient non seulement être maintenues mais également renforcées de manière effective.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Faute de sanctions obligatoires et sélectives, le Koweït considère que les efforts concertés de la majorité de la communauté internationale constituent un moyen pacifique auquel il convient de recourir dans la lutte contre l'apartheid. Nous estimons, compte tenu de notre expérience, que ces efforts se sont avérés possibles. Je fais allusion au rôle du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Ces quatre années d'activités à elles seules ont souligné l'importance de la coopération entre Etats au regard d'une application fructueuse d'une politique commune. Chargé par l'Assemblée générale de surveiller la livraison et l'expédition du pétrole et des produits pétroliers à l'Afrique du Sud, le Groupe s'est révélé un atout dans le renforcement de l'embargo pétrolier. Sa principale activité consiste à enquêter sur les livraisons de pétrole à l'Afrique du Sud et les escales de pétroliers dans ses ports, et ainsi le Groupe peut coordonner les efforts des fournisseurs, des expéditeurs et des transporteurs destinés à appliquer l'embargo.

Pour sa part, le Koweït a toujours soutenu qu'un embargo des Etats exportateurs de pétrole, pour être efficace, devrait s'accompagner d'efforts menés tant par les Etats expéditeurs que par les Etats transporteurs. La vigilance de toutes ces parties est indispensable à l'application de l'embargo. Le Groupe intergouvernemental joue un rôle dans la coordination de ces efforts. Le Koweït se félicite d'avoir pu contribuer aux travaux du Groupe, sous l'autorité compétente et avisées de S. E. l'Ambassadeur Nayaki de Tanzanie.*

* Le Président assume la présidence.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Tout en participant activement aux travaux du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, le Koweït reconnaît le rôle précieux du Comité spécial contre l'apartheid dans la mobilisation de l'opinion publique et la promotion de la campagne internationale contre l'apartheid. Le Koweït exprime sa reconnaissance à son Président, l'Ambassadeur Gambari du Nigéria, ainsi qu'aux autres membres du Comité spécial. Nos remerciements et notre gratitude s'adressent aussi au secrétariat du Centre contre l'apartheid pour toute l'aide qu'il a apportée à la lutte contre l'apartheid.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur sur ce point de l'ordre du jour.

Je donne la parole au représentant du Koweït, qui désire exercer son droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations devront faire ces interventions de leur place.

M. AL-FEHAID (Koweït) (interprétation de l'arabe) : La référence faite hier par la délégation israélienne à la question de l'embargo pétrolier manque à la fois de précision et de sincérité. Selon elle, la plupart des importations pétrolières d'Afrique du Sud viendraient des pays arabes et ce pourcentage serait en augmentation constante. La délégation israélienne fonde cette affirmation sur des études faites par le Shipping Research Bureau.

La dernière fois que la délégation israélienne a publié un rapport sur ce sujet, le Shipping Research Bureau y a trouvé des erreurs. La délégation israélienne pourrait expliquer à l'Assemblée pourquoi le Bureau a conclu que le rapport indiquait "un grand nombre de distorsions et d'inexactitudes".

En outre, une citation empruntée à un fonctionnaire norvégien est insérée entre des références au rapport du Shipping Research Bureau, afin de donner vraisemblance aux affirmations israéliennes. La délégation d'Israël cite M. Froysnes, qui aurait été Ministre des affaires étrangères de Norvège en 1985, dans une déclaration qu'il aurait faite devant le Parlement norvégien. M. Froysnes n'a jamais été ministre. Le poste qu'il tenait à l'époque était celui de

M. Al-Fehaid (Koweït)

secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. De plus, ce poste ne lui donnait pas le droit de prendre la parole au Parlement. Mais, si la délégation israélienne désire que l'Assemblée reçoive des informations en ce qui concerne l'industrie pétrolière et la capacité sud-africaine d'obtenir du pétrole brut et des produits pétroliers, je citerai le véritable Ministre des affaires étrangères, feu M. Knut Frydenlund, qui a déclaré ce qui suit :

"Il existe une différence importante entre le lien producteur-exportateur de la chaîne et le lien transporteur. Alors que la plupart des principaux pays exportateurs de pétrole ont déclaré leur soutien à l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud, très peu de grandes nations maritimes l'ont fait."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Une décision sur le projet de résolution A/45/L.31 ainsi que sur d'autres projets de résolution qui seront présentés aux termes du point 34 de l'ordre du jour sera prise à une date qui sera annoncée ultérieurement.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) **RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/45/35 et Corr.1)**
- b) **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/45/709)**
- c) **PROJETS DE RESOLUTION (A/45/L.24 à A/45/L.28)**

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je rappeler aux représentants que le débat sur ce point a été conclu à la 53e séance plénière, tenue le lundi 3 décembre.

Nous allons passer maintenant à l'examen des projets de résolution A/45/L.24 à A/45/L.28.

Je donne la parole à Mme Absa Claude Diallo du Sénégal, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui souhaite présenter les cinq projets de résolution.

Mme DIALLO (Sénégal), Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner une nouvelle fois l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale en ma qualité de Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Au nom du Comité, j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée les projets de résolution A/45/L.24, L.25, L.26, L.27 et L.28. Je suis heureuse d'annoncer que

Mme Diallo

d'autres délégations se sont portées coauteurs de ces projets. Il s'agit de la République démocratique populaire lao pour les cinq projets, du Maroc pour les projets A/45/L.24, L.25, L.26 et L.28, de Malte pour les projets L.27 et L.28, et de la Mongolie pour les projets L.24 et L.27.

Les trois premiers projets, A/45/L.24, L.25 et L.26, sont, pour l'essentiel, les mêmes que ceux qui ont été présentés les années précédentes en vue de permettre au Comité, à la Division des droits des Palestiniens et au Département de l'information de mettre en oeuvre leur programme de travail conformément au budget-programme établi pour l'exercice biennal 1990-1991.

Aux termes du projet de résolution A/45/L.24, l'Assemblée fait siennes les recommandations formulées par le Comité dans son rapport. L'Assemblée invite le Comité à continuer de suivre la situation relative à la question de Palestine et à présenter un rapport et des suggestions à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, selon que de besoin. L'Assemblée autorise le Comité à continuer de n'épargner aucun effort pour faire appliquer ses recommandations et de s'acquitter de son programme de séminaires et réunions à l'intention des organisations non gouvernementales, en mettant plus spécialement l'accent sur la nécessité de mobiliser l'opinion publique en Europe et en Amérique du Nord, et de lui rendre compte lors de sa quarante-sixième session.

Mme Diallo

Le Comité est prié de poursuivre son assistance aux organisations non gouvernementales et de prendre les mesures voulues pour resserrer ses liens de coopération avec ces organisations. Dans ce même projet L.24, la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et les autres organes des Nations Unies s'occupant de la question de Palestine sont invités à coopérer pleinement avec le Comité.

Le projet de résolution A/45/L.25 traite spécifiquement du rôle du Secrétariat. L'Assemblée générale y prie le Secrétaire général de fournir à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat les ressources dont elle aura besoin pour continuer à s'acquitter des tâches définies dans les résolutions adoptées par le passé, y compris l'organisation de séminaires, de réunions et de colloques d'organisations non gouvernementales, ainsi que l'élaboration d'études et de matériel d'information. La résolution L.25 invite tous les gouvernements et organisations à aider dans leurs tâches le Comité et la Division des droits des Palestiniens.

Le projet de résolution A/45/L.26, qui est soumis à votre attention, porte sur le rôle du Département de l'information dans la diffusion d'informations exactes et détaillées sur les droits inaliénables du peuple palestinien. Le Département de l'information est invité à poursuivre, en coopération étroite avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, son programme spécial d'information sur la question de Palestine, en accordant une attention particulière à l'opinion publique en Europe et en Amérique du Nord. Le Département de l'information est chargé en particulier de diffuser des informations sur toutes les activités du système des Nations Unies concernant la question de Palestine; de continuer à faire paraître des publications et des mises à jour concernant les différents aspects de la question de Palestine; d'accroître sa documentation audio-visuelle; d'organiser à l'intention des journalistes des missions d'information dans la région, notamment dans les territoires occupés, ou d'en faciliter la réalisation; et enfin, d'organiser des colloques à l'intention des journalistes. C'est l'occasion pour moi, au nom du Comité, de renouveler au Département de l'information notre reconnaissance pour l'appui qu'il a toujours apporté dans la mise en œuvre de nos objectifs.

Le projet de résolution contenu dans le document A/45/L.27 traite de la convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a la ferme conviction

Mme Diallo

que cette conférence est la voie la plus appropriée et la plus opportune pour un règlement juste et durable de la question de Palestine. Cette conviction s'est encore renforcée à la suite des événements intervenus cette année et à la suite du consensus écrasant en faveur de la convocation de la Conférence, tel qu'il est apparu à l'occasion des diverses activités organisées sous les auspices du Comité. Le texte qui vous est proposé reprend en grande partie la résolution 44/42 du 6 décembre 1989, qui avait obtenu l'appui quasi unanime des membres de cette assemblée. Il est demandé au paragraphe 2 du dispositif de poursuivre et d'intensifier les efforts déjà déployés en faveur de la convocation de la Conférence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination.

Le paragraphe 3 réaffirme les principes devant présider à l'établissement d'une paix globale, qui sont : le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés; des accords garantissant, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, la sécurité de tous les Etats de la région, y compris ceux qui sont nommés dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947; le règlement du problème des réfugiés de Palestine conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948, et aux autres résolutions pertinentes adoptées depuis; le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés depuis 1967; et enfin, la garantie de la liberté d'accès aux Lieux saints, aux édifices et sites religieux.

Aux paragraphes 4, 5 et 6 de ce projet de résolution, l'Assemblée générale prend note du souhait exprimé et des efforts faits en vue de placer le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, sous la supervision temporaire de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du processus de paix; elle invite une fois encore le Conseil de sécurité à étudier les mesures nécessaires pour convoquer la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, y compris la création d'un comité préparatoire, et à étudier également les moyens de garantir les mesures de sécurité approuvées par la Conférence pour tous les Etats de la région. L'Assemblée prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts auprès

Mme Diallo

des parties concernées, de faciliter, en consultation avec le Conseil de sécurité, la convocation de la Conférence, et de soumettre des rapports intérimaires sur l'évolution de la situation.

Comme vous le constaterez, et comme par le passé, ce texte se signale par un esprit de modération et d'objectivité. En l'adoptant, l'Assemblée apportera une contribution positive et constructive à la restauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient, permettant au peuple palestinien de progresser vers le rétablissement de ses droits inaliénables et légitimes.

J'ai également l'honneur de présenter le projet de résolution A/45/L.28, intitulé "Le soulèvement (Intifada) du peuple palestinien", et, à ce propos, je voudrais signaler une modification intervenue au quatrième alinéa du préambule, qui devra se lire ainsi :

"Se déclarant profondément révoltée par les mesures que continue de prendre Israël, puissance occupante, y compris par le fait que des civils palestiniens sont tués ou blessés, ainsi que par les récents actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes, le 8 octobre 1990, à Al Harem Al Sharif, à Jérusalem, et qui ont entraîné des blessures et des pertes en vies humaines,"

Vous le constaterez, c'est le dernier membre de phrase du quatrième alinéa du préambule qui a été modifié.

Comme chacun le sait, au cours des trois années écoulées depuis le début de l'Intifada, au moins 893 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. Un quart des victimes étaient des enfants de moins de 16 ans.

Le projet de résolution L.28 condamne les politiques et pratiques d'Israël, puissance occupante, qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Il exige qu'Israël se conforme scrupuleusement à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et demande à toutes les hautes parties contractantes à la Convention de veiller à ce qu'Israël respecte la Convention. Il déplore vivement qu'Israël continue de faire fi des décisions pertinentes du Conseil de sécurité et réaffirme que l'occupation par Israël, depuis 1967, du territoire palestinien, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes occupés, ne modifie en rien le statut juridique de ces territoires. Le projet de résolution L.28 prie le Conseil de sécurité d'examiner

Mme Diallo

d'urgence la situation dans le territoire palestinien occupé, afin d'étudier les mesures à prendre pour assurer la protection internationale des civils palestiniens. Le projet lance un appel à la communauté internationale pour un soutien accru au peuple palestinien et demande au Secrétaire général de soumettre périodiquement des rapports sur la situation dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem.

Mme Diallo

C'est une ferme détermination de contribuer à assurer la protection du peuple palestinien, à mettre fin à la violence et à la répression, et à progresser vers une solution globale, juste et durable de la question de Palestine qui a présidé à l'élaboration des cinq projets de résolution que je viens de présenter. Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et au nom de tous les auteurs, je voudrais inviter toutes les délégations à faire preuve de la même volonté et à manifester une nouvelle fois leur solidarité avec le peuple palestinien en se prononçant massivement à nouveau en faveur des projets de résolution A/45/L.24, A/45/L.25, A/45/L.26, A/45/L.27 et A/45/L.28.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur les projets de résolution dont elle est saisie.

Nous allons commencer le processus de vote en prenant une décision sur le projet de résolution A/45/L.24.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Dominique, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie.

Par 122 voix contre 2, avec 23 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/67 A).*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.25.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

* Les délégations de Sainte-Lucie et du Vanuatu ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie.

Par 121 voix contre 2, avec 22 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/67 B).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/46/L.26.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

* Les délégations de la Jordanie, de Sainte-Lucie et du Vanuatu ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

S'abstiennent : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Dominique, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie.

Par 124 voix contre 2, avec 20 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 45/67 C).*

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.27.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

* Les délégations de Sainte-Lucie et du Vanuatu ont ultérieurement informé le Secréariat qu'elles entendaient voter pour.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Par 144 voix contre 2, le projet de résolution est adopté (résolution 45/68).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.28, tel que révisé oralement.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

* Les délégations de Sainte-Lucie et du Vanuatu ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

S'abstiennent : Costa Rica, Dominique, Honduras.

Par 141 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 45/69).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. KHANI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Le vote de la République arabe syrienne sur le projet de résolution A/45/L.27 du 30 novembre 1990 ne signifie pas qu'elle reconnaisse Israël, qui ne reconnaît pas les droits nationaux du peuple palestinien et qui continue d'occuper les territoires arabes et du Golan arabe syrien, en violation des résolutions des Nations Unies et des exigences de la légitimité internationale.

M. VAN SCHAİK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Les Pays-Bas ont voté pour le projet de résolution A/45/L.27, parce qu'ils sont favorables à la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Une conférence bien structurée tenue au moment propice pourrait offrir un cadre approprié aux négociations qui s'imposent entre les parties les plus directement intéressées. Les Pays-Bas considèrent que la condition préalable essentielle pour que le processus de négociation aboutisse véritablement à un règlement durable et général est l'ouverture d'un dialogue direct entre Israël et les Palestiniens.

* Les délégations de Sainte-Lucie et du Vanuatu ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.

M. Van Schaik (Pays-Bas)

Les Pays-Bas espèrent qu'Israël et les Palestiniens oeuvreront ensemble pour créer les conditions propices à ce dialogue direct.

Les Pays-Bas ont certaines réserves au sujet du libellé du projet de résolution, notamment lorsqu'il se prononce sur des questions qui doivent être traitées et qui ne peuvent être réglées que dans le cadre de négociations proprement dites. Il s'agit, entre autres choses, de la question de frontières sûres et précises et de la façon de résoudre le problème des réfugiés.

La question des colonies de peuplement que nous avons toujours considéré illégales devrait également être examinée dans le cadre des négociations.

Le caractère des arrangements transitoires possibles est une autre question qui doit faire l'objet d'un accord préalable entre les parties directement intéressées.

Toutes ces questions, y compris la question essentielle de l'exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, exigent un règlement complet, juste et durable, qui peut être réalisé seulement par la voie des négociations. Nous estimons que tel devrait être le processus de négociation en vue de faciliter le règlement d'une question brûlante qui reste depuis si longtemps sans solution.

Mme THOMSEN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait déclarer officiellement que nous interprétons les termes utilisés dans les projets de résolution A/45/L.27 et A/45/L.28, à savoir "le territoire palestinien" et "le territoire palestinien occupé" comme signifiant la Rive occidentale, Gaza et Jérusalem-Est, qui sont sous occupation israélienne depuis 1967.

Le vote du Canada pour ces projets de résolution ne signifie pas que mon gouvernement ait changé de point de vue sur le statut de ces territoires.

Mme BIRD (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie a voté pour le projet de résolution A/45/L.28 sur le soulèvement du peuple palestinien parce que ce texte est conforme à la préoccupation qui est nôtre depuis longtemps devant la violence continue dans les territoires et les violations des droits de l'homme provoquées par l'application des mesures prises par Israël contre l'Intifada.

L'Australie a toujours considéré que l'Assemblée générale, dans le libellé de ses résolutions, devrait éviter l'emploi de termes provocants qui aggravent les divergences et font obstacle à la paix au lieu de la faire progresser constructivement, et certains aspects de ce projet de résolution sont moins équilibrés qu'ils ne pourraient l'être en l'occurrence.

Mme Bird (Australie)

La situation dans les territoires occupés exige une attitude qui recherche l'accommodement et la fin de la violence de toutes parts. Pour comprendre la situation dans les territoires occupés, il faut non seulement comprendre les aspirations légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination mais reconnaître la situation historique dans laquelle Israël se trouve depuis la création de cet Etat en vertu d'une décision de l'Organisation, situation marquée par des conflits à répétition depuis plus de 41 ans, ainsi que par la volonté d'Israël d'assurer sa sécurité et sa survie tant que son droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues n'aura pas été universellement accepté.

La grande difficulté qu'Israël éprouve à faire face à la situation dans les territoires occupés rend encore plus urgente la nécessité de trouver un règlement global au différend arabo-israélien, règlement qui garantisse le droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues de même que les droits du peuple palestinien. Nous considérons que c'est en adoptant des résolutions équilibrées et non provocantes qui traduisent de façon constructive cet objectif que l'Assemblée contribuerait le mieux à ce règlement.

M. SHAHABI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Nous avons voté pour tous les projets de résolution qui ont été adoptés ce soir concernant la question de Palestine. Cependant, ma délégation voudrait formuler de vives réserves au sujet des paragraphes qui, de manière explicite ou implicite, reconnaissent le régime sioniste.

M. LICHEM (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche a maintes fois eu l'occasion d'expliquer sa position sur la question de Palestine. Notre position, qui est connue et n'a pas varié au cours des années, explique pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote sur les projets de résolution A/45/L.24 et A/45/L.25, comme nous l'avons fait les années précédentes en ce qui concerne des projets de résolution analogues.

Compte tenu des activités utiles qui ont été entreprises par le Département de l'information au sujet de la question de Palestine, l'Autriche a voté pour le projet de résolution A/45/L.26.

Etant donné qu'elle s'est prononcée depuis longtemps pour une prompte convocation d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, et qu'elle est préoccupée par la situation dans les territoires occupés, l'Autriche, comme elle l'a fait dans le passé en ce qui concerne des projets de résolution analogues, a également voté pour les projets de résolution A/45/L.27 et A/45/L.28.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux résolutions 3207 (XXIX), en date du 22 novembre 1974, et 43/177, en date du 15 décembre 1988, de l'Assemblée générale, je donne la parole à l'observateur de la Palestine.

M. AL-KIDWA (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Au nom de la délégation de la Mission permanente de l'Observateur permanent de la Palestine, je voudrais remercier l'Assemblée d'avoir adopté à une si large majorité les cinq résolutions sur la question de Palestine. Je voudrais en particulier exprimer toute la reconnaissance du peuple de Palestine, où qu'il se trouve, dans les territoires palestiniens, y compris Al Qods qui est occupée depuis 1967, ou à l'extérieur dans la diaspora, à tous les Etats Membres qui ont voté pour ces résolutions. Ils ont ainsi exprimé leur solidarité avec la juste lutte de notre peuple et leur appui à la juste cause palestinienne.

Par l'adoption des trois premières résolutions, l'Assemblée a marqué l'importance des mécanismes permettant à l'ONU de travailler au règlement de la question de Palestine : le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Division des droits palestiniens et le Département de l'information. L'Assemblée, dans le projet de résolution A/45/L.28, a également adopté une attitude claire en ce qui concerne l'Intifada de notre peuple.

La caractéristique la plus importante du vote qui a eu lieu aujourd'hui est l'adoption par l'Assemblée, pour la troisième fois consécutive, d'une résolution sans équivoque relative à une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

M. Al-Kidwa (Palestine)

Tous les membres des Nations Unies ont voté pour cette résolution, à l'exception d'Israël, appuyé par un autre Membre, les Etats-Unis d'Amérique. En votant sur cette résolution, l'Assemblée a fait savoir clairement qu'elle se range du côté de la paix, de la coexistence et de la justice; du côté de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le principal est son droit à l'autodétermination. D'autre part, Israël a rejeté cette logique comme il a rejeté la légitimité internationale et la paix dans la région du Moyen-Orient. Nous espérons voir un changement dans la position des Etats-Unis au cours des années à venir, qui entraînera inévitablement un changement dans la position du Gouvernement d'Israël.

J'aimerais mentionner que nous, de la délégation de l'Observateur permanent de la Palestine, avons essayé ces dernières années, au cours d'un long processus de négociations avec tout un chacun, de tenir compte de tous les commentaires, réserves et points de vue, parce que nous avons toujours essayé - et continuons de le faire - de rallier l'unanimité internationale sur la question de Palestine, qui est une cause juste, celle de la communauté internationale et des Nations Unies. C'est ce que nous nous efforcerons de faire dans l'avenir, et cela nous permet d'espérer que l'Organisation maintiendra son appui jusqu'au jour où seront satisfaites les aspirations du peuple palestinien à la création de son propre Etat.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je dois attirer l'attention de l'Assemblée sur une question relative au statut de membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. A cet égard, les membres se rappelleront que, par une lettre datée du 3 octobre 1990 (A/45/567), le Ministre fédéral des affaires extérieures de la République fédérale d'Allemagne a informé le Secrétaire général qu'au moment de l'accession de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, qui a pris effet le 3 octobre 1990, les deux Etats allemands se sont unis pour former un seul Etat souverain.

Par conséquent, le siège qu'occupait l'ancienne République démocratique allemande au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est maintenant vacant depuis le 3 octobre 1990.

Conformément à la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, adoptée le 10 novembre 1975, les membres de ce comité sont nommés par l'Assemblée générale.

Le Président

A la suite de consultations avec les groupes régionaux, il a été convenu que la République socialiste soviétique de Biélorussie devrait être nommée pour occuper ce poste.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée désigne la République socialiste soviétique de Biélorussie comme membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avec effet immédiat.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 15.

